

AA/FB

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 14 DECEMBRE 2021**

Après avoir procédé à la désignation de Madame Chantal VANNSON, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures 30 à la salle des fêtes, à VIUZ EN SALLAZ a, à l'unanimité :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président.
- Approuvé le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 28 septembre 2021

➤ **« ADMINISTRATION GENERALE »**

- 1° - Approuvé la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 et adoption du règlement budgétaire et financier (Délibération n° 2021-48).
- 2° - Approuvé la mise à jour du tableau indicatif des emplois (Délibération n° 2021-49).
- 3° - Approuvé la modification statutaire pour acter le changement de siège social et de dénomination syndicat (Délibération n° 2021-50).
- 4° - Autorisé de procéder à des engagements, liquidations, et mandatements de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2022 portant sur le budget principal. (Délibération n° 2021-51).

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

- 5° - Autorisé de procéder à des engagements, liquidations, et mandatements de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2022, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif. (Délibération n° 2021-52).
- 6° - Approuvé les modalités de l'avenant n°2 au Marché Global de Performance de mise en place d'une méthanisation sur la station d'épuration de MARIGNIER et exploitation de la station d'épuration de MARIGNIER et du système de collecte des eaux usées associé. (Délibération n° 2021-53).

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

- 7° - Approuvé la Décision Modificative n° 3, portant transfert de crédits sur l'exercice 2021, en dépenses de la section d'exploitation, afin de procéder au reversement des cartons de la déchetterie à la Communauté de Communes Faucigny-Glières (Délibération n° 2021-54).

- 8°- Autorisé de procéder à des engagements, liquidations, et mandatements de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2022 portant sur le budget annexe traitement des déchets (Délibération n° 2021-55).**
- 9°- Approuvé la signature d'une nouvelle convention d'inter-dépannage entre les différents syndicats de traitement des déchets intervenant en HAUTE-SAVOIE, sans le SILA, portant sur les années 2022 à 2025 (Délibération n° 2021-56).**
- 10°- Approuvé les modalités de l'avenant n°3 au Marché Global de Performance de l'usine d'incinération des ordures ménagères de MARIGNIER : modification de la prise en charge financière de l'achat d'électricité pour les besoins liés à la station d'épuration de Marignier et pour les besoins liés à l'UTVE lorsque le groupe-turbo alternateur de l'UTVE est à l'arrêt (Délibération n° 2021-57).**
- 11°- Approuvé la création d'un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, afin de promouvoir un agent de notre collectivité (Délibération n° 2021-58).**

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 15 décembre 2021

Le Président,

Frédéric CAUL FUTY.